

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00531

Numéro SIREN : 840 939 524

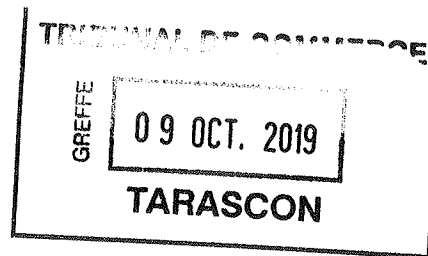
Nom ou dénomination : BULEO HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2019 sous le numéro de dépôt 5027

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

5097

15 OCT. 2019



BULEO HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 530 000 euros
Siège social : Route de Servannes
13890 MOURIES
RCS TARASCON N° 840 939 524

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

« Copie certifiée conforme à l'original »

Le Président
Monsieur Bruno BLANPAIN

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Blanpain', written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise		SASU BULEO HOLDING										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		Route de Servannes 13890 MOURIES											
Numéro SIRET *		8 4 0 9 3 9 5 2 4 0 0 0 1 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		6		Durée de l'exercice précédent *		0							
						Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
						3 1 1 2 2 0 1 8				0 0 0 0 0			
				Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net			
				1		2		3		4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010				012							
	Fonds commercial *												
	Autres *	014				016							
	Immobilisations corporelles *	028		1 447		030		25		1 422			
	Immobilisations financières * (1)	040		530 000		042				530 000			
Total I (5)		044		531 447		048		25		531 422			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050				052							
	Marchandises *	060				062							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064				066							
	Créances (2)	068		4 990		070				4 990			
	Clients et comptes rattachés*												
	Autres * (3)	072		3 614		074				3 614			
	Valeurs mobilières de placement	080				082							
	Disponibilités	084		17 186		086				17 186			
	Charges constatées d'avance *	092				094							
	Total II	096		25 790		098				25 790			
Total général (I+II)		110		557 237		112		25		557 212			
PASSIF								Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				530 000							
	Ecart de réévaluation	124											
	Réserve légale	126											
	Réserves réglementées*	130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131											
	Report à nouveau	134											
	Résultat de l'exercice	136				7 634							
	Provisions réglementées	140											
	Total I	142				537 634							
	Provisions pour risques et charges	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				4 512							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169				15 065							
	Produits constatés d'avance	174											
	Total III	176				19 578							
Total général (I + II + III)								180		557 212			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4) Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		531 447			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU BULEO HOLDING		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 8		10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	et livraisons	intracommunautaires	215		214					
						217		218		27 727			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		72					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		27 798						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		15 378					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244							
	Rémunérations du personnel *					250		1 934					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		1 479					
	Dotations aux amortissements *					254		25					
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264		18 816						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		8 982					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280							
	Produits exceptionnels	(IV)				290							
	Charges financières	(V)				294							
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		1					
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)				306		1 347					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		7 634					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		7 634	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		1 347					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. tendociés)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	Déficit ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44. sexdecies)	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655							
										342			
										350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1		8 981	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1		8 981	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2018

[illegible][illegible]

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT.

BULEO HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 530 000 euros
Siège social : Route de Servannes
13890 MOURIES
RCS TARASCON N° 840 939 524

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019
--

L'an Deux mille dix neuf
Le Vingt-huit juin,
A seize heures,

Monsieur Bruno BLANPAIN, demeurant Route de Servannes - 13890 MOURIES, associé unique et Président de la société BULEO HOLDING,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur Bruno BLANPAIN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Christophe CASTERAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

II – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégations de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Sont également approuvées les opérations réalisées ainsi que les actes et engagements pris par Monsieur Bruno BLANPAIN, en qualité de fondateur de la Société pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tels que listés dans l'état annexé aux statuts. Elle décide que la Société reprendra à son compte tous ces actes, engagements et opérations comme si elle-même les avait passés dès son origine.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

BB

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 634 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve légale »	382 euros
Le solde à titre de dividendes	7 252 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	7 634 euros

Le dividende unitaire est donc de 7 252 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

L'Associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'Associé unique déclare ne pas opter au barème progressif de l'IR et de se soumettre au PFU.

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant la présence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique approuve la rémunération allouée au Président pour l'exercice écoulé qui s'est élevé à la somme de 0 euro.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bruno BLANPAIN



BULEO HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 530 000 euros
Siège social : Route de Servannes
13890 MOURIES
RCS TARASCON N° 840 939 524

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 634 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve légale » **382 euros**

Le solde à titre de dividendes **7 252 euros**

Total égal au bénéfice de l'exercice **7 634 euros**

Le dividende unitaire est donc de 7 252 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

L'Associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'Associé unique déclare ne pas opter au barème progressif de l'IR et de se soumettre au PFU.

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

« Certifié conforme »
Monsieur Bruno BLANPAIN

Certifié conforme
